

## Interpellation communale à la Ville de Liège Conseil communal du 27 novembre 2017

### Introduction

Cette interpellation porte sur le plan d'urgence et les mesures mises en place par la ville de Liège en cas d'accident nucléaire de niveau « INES-7 », à la centrale de Tihange, ou à la centrale de Doel.

Nous savons qu'il y a la loi de 2003 qui traite de ce plan et que les différents niveaux de pouvoir sont impliqués. Le fédéral, puis la province.

Mais cette loi de 2003 ne répond à aucune de nos questions de citoyen liégeois.

Nous avons donc contacté les services de la Province et voici leur réponse.

*« Vous n'êtes pas sans savoir que même si une crise nucléaire est gérée au niveau fédéral, un des acteurs clé reste le bourgmestre. Le gouverneur n'étant qu'un intermédiaire-coordonateur entre le niveau fédéral et le niveau communal. Vous comprendrez aisément qu'il est impossible pour le gouverneur et ses services de répondre à toutes les sollicitations que le contexte actuel concernant le nucléaire suscite. Je ne puis dès lors que vous conseiller de vous adresser directement à votre bourgmestre ».*

C'est pour quoi, je m'adresse directement à vous, Monsieur le Bourgmestre.

### Pour rappel

Il y a sept niveaux sur l'échelle internationale des événements nucléaires. Les niveaux INES. Mais le plan d'urgence fédéral ne prend en compte que les cinq premiers niveaux. C'est à dire que le plan d'urgence s'arrête au niveau INES-5.

INES-5, c'est un accident avec un rejet radioactif limité. Dans ce cas, on n'évacue que dans un rayon de 10 km autour de la centrale. Mais je le rappelle, ce plan ne tient compte que des cinq premiers niveaux.

Il me paraît important de parler d'accident nucléaire de niveaux INES-6 et INES-7.

Nous avons des réacteurs à Tihange et à Doel, dont les durées de vie ont déjà été prolongées de dix ans et même de 20 ans pour trois d'entre eux.

Les cuves des réacteurs Tihange 2 et Doel 3 sont fissurées. De nombreuses pannes, avaries et mises à l'arrêt de plusieurs des réacteurs se sont produites ces dernières années.

De plus, il est fort à parier qu'après 2025, madame Marghem veuille encore prolonger la durée de vie de ces centrales de dix années supplémentaires. La FEB est très claire là-dessus et la NVA aussi.

Sans compter les possibles attaques terroristes ou sabotage comme celui survenu à Doel 4.

Et dernier élément, cette semaine, il s'agit en l'occurrence de la retranscription d'un échange parlementaire à La Chambre qui concerne la capacité (ou non) de nos centrales nucléaires de résister à un séisme.

L'AFCN est en retard sur la transcription des recommandations mais le ministre laisse déjà entendre qu'il pourrait y avoir un gros problème.

*« Une première conclusion importante est qu'il se pourrait qu' Electrabel soit amenée à devoir considérer de nouveaux événements ou des combinaisons d'événements dans la conception. Ceci pourrait entraîner des études et des modifications parfois conséquentes des installations »* dit-il.

Compte tenu de tous ces éléments, il me paraît légitime de poser quelques questions relatives à la sécurité.

Si on envisage donc un accident de type INES-6 ou INES-7, on peut tenir compte de l'expérience que nous ont apportées Fukushima ou Tchernobyl. À Fukushima, la zone d'exclusion a été portée à 20 km et à Tchernobyl à 30 km. Mais dans les 2 cas, des villages situés à plus de 50 km ont également dû être évacués.

Liège est à 24,9 km à vol d'oiseau à l'est de Tihange.

On a chez nous en majorité des vents du sud-ouest. La vitesse moyenne du vent à Liège est de 17 km/h, ce qui veut dire que, s'il y a un accident grave à Tihange, le nuage radioactif est sur Liège en une heure et demie.

# Les questions

## 1. Les trois cas de figure

En cas d'accident nucléaire grave, il y a trois cas de figure possible.

- 1) Un confinement de la population concernée.
- 2) Une évacuation de la population concernée.
- 3) Une évacuation de la population après une période de confinement.

Sachant aussi qu'au moment de l'accident de Tchernobyl, il n'y a pas eu d'accord sur les mesures à prendre *en Belgique* suite à la contamination du territoire, les responsables politiques n'ont pas communiqué de manière claire et cohérente.

Pour information, aujourd'hui, il n'y a pas *un* site qui explique la procédure à suivre, mais *quatre*. Et ils ne disent pas tout à fait la même chose.

- 1.1 Selon quels critères, à quel moment et qui décide du cas de figure à appliquer ? Confinement ou évacuation ?
- 1.2 Comment se coordonnent les différents niveaux de pouvoirs et qui donne la bonne information ?
- 1.3 À partir de quel moment la ville prend-elle le relais ?
- 1.4 Quel sont les moyens de communication de la ville vis à vis de la population ?
- 1.5 Quels sont ces moyens de communication si l'accident survient la nuit ?
- 1.6 À partir de quel taux de radiation la ville décide-t-elle d'évacuer la population (en microsievert par heure) ?
- 1.7 Comment se coordonne la coopération transfrontalière ?
- 1.8 La ville de Maastricht a convoqué une réunion avec la direction de Tihange afin de régler le protocole de mise en alerte en cas d'accident. La ville de Liège a-t-elle fait la même chose ?
- 1.9 Si oui, quel est ce protocole ?

## 2. En cas de confinement

Il est conseillé de prendre les pilules d'iode deux heures avant l'arrivée du nuage radioactif. Donc déjà, on serait censé prendre l'iode une demi-heure avant l'accident (supposant un vent moyen).

Prenons les enfants par exemple. Les enfants et les femmes enceintes, sont les plus sensibles aux radiations ionisantes.

Si l'accident a lieu pendant la journée. Les enfants sont donc confinés à l'école. En cas de rejet radioactif, ils doivent donc prendre l'iode tout de suite, puisqu'on a déjà une demi-heure de retard sur le programme idéal, au minimum, en supposant un vent moyen.

- 2.1 Où sont stockées les pilules dans tous les établissements scolaires de la ville, mais aussi dans tous les lieux publics, dans les salles de sports, les terrains de foot, les crèches, les administrations, les entreprises, la piscine... ?
- 2.2 Si l'accident a lieu la nuit, les gens n'auront pas le temps et ils ne pourront pas aller dans une pharmacie. La population est-elle au courant qu'il est nécessaire d'avoir un stock de pilules chez soi ?
- 2.3 Si oui. Par qui cette information a-t-elle été donnée ?
- 2.4 La population est-elle informée que tout le monde ne peut pas prendre des pilules d'iode ? Notamment les personnes âgées de plus de 60 ans, une partie de celles de plus de 40 ans et celles qui souffrent de problèmes thyroïdiens.
- 2.5 Est-on assuré que les stocks de pilules d'iode sont suffisants pour toute la population liégeoise, notamment en cas de prolongation de l'accident, c'est-à-dire s'il faut prendre des pilules d'iode plusieurs jours de suite ?
- 2.6 Si l'accident survient la journée, les enfants sont confinés à l'école. Comment allez-vous empêcher les parents d'aller chercher leurs enfants à l'école ?
- 2.7 Tout le monde est confiné. Comment allez-vous empêcher les gens de sortir de chez eux et de s'en aller ?
- 2.8 Des exercices d'alerte ont-ils été faits avec la population ?
- 2.9 Si oui, quand était-ce la dernière fois ?
- 2.10 Si non, quand comptez vous le faire ?

## 3. En cas d'évacuation

Pour rappel, l'évacuation de la rue Léopold lors du terrible accident du 27 janvier 2010, a pris plusieurs heures. Les pompiers devaient aller frapper à chaque porte de chaque appartement

pour expliquer aux gens qu'ils devaient évacuer sur le champ et n'emporter que le minimum avec eux. Mais dans ce cas, ça ne concernait qu'une seule rue. Comment fait-on pour toute la ville, en une heure et demie ?

- 3.1 Comment est donnée l'alerte ?
- 3.2 Comment est donnée l'alerte si l'accident survient la nuit ?
- 3.3 Comment se coordonne l'évacuation ? Qui organise ?
- 3.4 Qui est prioritaire ?
- 3.5 Vers où se dirige-t-on ? On reste en Belgique ou on passe les frontières ? En Allemagne ? Aux Pays-Bas ?
- 3.6 Où s'arrête-on ?
- 3.7 Qui nous accueille ?
- 3.8 Est ce qu'il y a des accords interrégionaux pour ce genre de cas de figure ?
- 3.9 Comment partons-nous ? En voiture ? En train ? En autocar ?
- 3.10 La population est elle mise au courant qu'en cas d'évacuation, le retour n'est pas permis ?
- 3.11 Que peuvent prendre les gens avec eux ? Qu'est ce qu'ils ne peuvent pas prendre ?
- 3.12 Ont-ils été mis au courant de ce qu'ils pouvaient prendre ou ne pas prendre ?

#### **4. Assurer le maintien sur place**

Les Japonais sont connus pour être respectueux de la loi et des règles. Pourtant, à Fukushima, beaucoup de cas de « désertion » ont été relevés. Uniquement dans la préfecture de Fukushima (2 millions d'habitants), il manquait à l'appel des centaines d'infirmiers et médecins, notamment.

- 4.1 Comment vous allez garantir le maintien sur place des forces de l'ordre, des pompiers et des services de santé ?
- 4.2 Ceux qui resteront, savent-ils qu'ils seront condamnés ? L'information a-t-elle été donnée ?
- 4.3 Comment les hôpitaux et les maisons de retraites vont-ils être évacués ?
- 4.4 Pour ceux qui ne peuvent pas être évacués ou transportés : comment allez-vous désigner celles et ceux qui vont rester sur place avec eux, pour assurer leurs soins et leur survie ?

#### **5. Les services de secours et la réserve stratégique**

Il a fallu 800.000 liquidateurs pour contenir les rejets du réacteur de Tchernobyl. Ils n'ont pas 800.000 pompiers à Huy. Nos pompiers vont certainement être appelés en renfort, mais ils ne suffiront pas non plus. Alors, comme à Tchernobyl et à Fukushima, on fera appel à des volontaires.

- 5.1 Avez déjà une réserve stratégique humaine de volontaires ?
- 5.2 Si non, comment peut-on être sûr qu'il y aura assez de forces d'intervention à disposition en cas d'accident nucléaire ?
- 5.3 Quels exercices de mesures de prévention contre les catastrophes nucléaires nos pompiers et ces volontaires ont-ils effectués ces dernières années au delà des frontières ?
- 5.4 Quels exercices de mesures de prévention contre les catastrophes nucléaires nos pompiers et ces volontaires ont-ils effectués ces dernières années en Belgique ?
- 5.5 Si oui, quand ont-ils fait leur dernier exercice ?
- 5.6 Si oui, combien de personnes y ont participé ?
- 5.7 Si non, quand prévoyez-vous de le faire ?
- 5.8 Est ce qu'ils ont l'équipement adéquat ?
- 5.9 Est ce qu'il y a assez d'équipement adéquat pour tous ?
- 5.10 Si oui, où sont stockés ces équipements et comment les volontaires y auront-ils accès ?
- 5.11 Les services d'ordre et les pompiers de la ville sont-ils équipés de compteurs Geiger ? Si oui de combien ?

#### **6. Après le feu**

Les pompiers et les volontaires ne pourront rester au feu qu'une toute petite période. En effet, après une demi-heure ils auront pris la dose de radiation maximale (250 millisieverts). Ce qui correspond à la dose maximale de radiation qu'on peut encaisser dans toute une vie. Après, ils devront être évacués loin de toute source de radiation et pour toujours,

- 6.1 Que vont devenir ces pompiers et ces volontaires après la demi-heure passée au feu ? Où allez vous les évacuer, qui va s'en occuper ?
- 6.2 Si ces pompiers et bénévoles doivent être évacués loin, comment allez-vous organiser le regroupement familial ?
- 6.3 Qui va remplacer ces pompiers et ces bénévoles après leur évacuation ? Combien d'équipes de remplacements sont disponibles ? D'où viennent ces équipes de

remplacement ?

6.4 Y-a-t-il des accords interrégionaux afin que des équipes étrangères viennent nous aider ?

6.5 Si oui, nos pompiers sont-ils susceptibles de devoir aller aider nos amis allemands, néerlandais ou français en cas d'accident nucléaire dans leurs respectifs ?

6.6 Si oui, sont-ils préparés à cela ?

## 7. Le collège échevinal

7.1 Le collège et les échevins vont-ils rester sur place et se sacrifier, ou vont-ils évacuer hors du périmètre interdit afin de gérer la situation de loin ?

## 8. Un accident de niveau INES 7 survient non pas à Tihange mais à Doel

On a dans ce cas, un million et demi de personnes qui doivent fuir Anvers et son agglomération.

Imaginons qu'on en accueille un dixième, soit 150.000 personnes, soit les trois quart de la population liégeoise.

8.1 Où installe-t-on ces personnes ?

8.2 Combien d'unités de décontamination sont à disposition de la ville ?

8.3 Où seront stockés les objets contaminés apportés par les réfugiés (voitures, vêtements, etc.) ?

8.4 Quel service assurera le transport et le stockage de ces objets ? De quels équipements spécifiques dispose ce service ?

---

Ce ne sont ici qu'une soixantaine de questions mais il y en a encore beaucoup d'autres que les gens se posent...

## Conclusion

Le propre de la prévention c'est « espérer que ça n'arrive pas, mais être prêt si ça arrive ».

Il est étonnant de voir qu'on ait pris tant de mesures de prévention en cas d'incendie, partout, mais qu'en cas d'accident atomique, rien ne soit fait.

En parler, génère même le malaise.

Pourquoi ?

Parce qu'on se rend compte qu'en cas d'accident, c'est le bordel le plus total. C'est pourquoi, le plan fédéral ne va que jusqu'à INES-5, parce qu'au delà de INES-5, personne ne sait gérer ce type de situation dans un pays où 7 millions et demi de gens vivent à proximité des réacteurs.

Alors de deux choses possibles, il nous en reste une à faire.

*Soit*, il reste à prier. Et tant pis pour nos amis Namurois, Carolo, Montois, Bruxellois, Gantois, Anversois et Ostendais, il nous reste à prier pour que ce jour là, il souffle un vent d'est.

*Soit*, nous pouvons travailler ensemble, comme à Aix-la-Chapelle et comme à Maastricht. Nous pouvons travailler ensemble afin que cette situation ne puisse jamais arriver. Travailler ensemble vous et nous, pour faire pression afin de demander l'arrêt immédiat des réacteurs les plus dangereux, les trois réacteurs les plus vétustes, Tihange 1, Doel 1 et 2 et des deux réacteurs fissurés, Tihange 2 et de Doel 3.

Faire de Liège, la première ville de Belgique qui dit non au nucléaire.

Ce serait formidable.

Voilà.

J'attends avec impatience vos réactions, vos réponses et vos remarques Je reste à votre disposition et j'espère vivement que nous pourrons travailler ensemble.

Je vous souhaite bonne réception et bonne lecture.

Merci.

Bouli Lanners